

CHALAIS

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 7, MARS 2015

LÉGISLATURE 2013-2016







DANS CE NUMÉRO

- **3** Edito
- **6** Agrégation bourgeoisiable
- 7 Qualité de l'eau potable
- **8** Modification partielle du PAZ
- **10** Initiatives citoyennes
- **12** Plan de scolarité 2015 2016





Assemblée primaire bourgeoisiale 2015

RENDEZ-VOUS LE 23 MARS

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 23 mars 2015 à 20 h 00

Ordre du jour

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 24 mars 2014
- 2. Comptes de l'exercice 2014
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
- 3. Budget 2015 et financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation
- 4. Agrégations bourgeoisiales
- 5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants

SONT CONVOQUÉS À CETTE ASSEMBLÉE UNIQUEMENT LES BOURGEOIS ET BOURGEOISES

L'INDISPENSABLE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Tous les dossiers importants pour notre commune ne dépendent pas que du Conseil communal, mais tous l'impliquent.

Dans le dernier CHALAIS INFO, je faisais allusion aux principaux dossiers communaux qui allaient nous occuper durant cette année 2015. Or, force est de constater que des dossiers, essentiels pour notre commune, ne dépendent pas directement du Conseil communal, mais l'impliquent fortement.

LA RESIDENCE TOURISTIQUE

La société de la Télécabine de Vercorin SA doit augmenter ses journées skieurs afin d'améliorer son chiffre d'affaires et son cash-flow. Une des pistes envisagées consiste à la construction d'une résidence touristique d'environ 400 lits sur les terrains de la société. M. Philippe Lathion, président des remontées mécaniques de Nendaz, a réussi à convaincre des investisseurs, à placer 60 MCHF dans son fonds d'investissement destiné à construire ce type de résidences. Il faut croire que le concept est bon et répond à une réelle demande du marché. Le projet de Vercorin fait partie des objets potentiellement intéressant pour ce fonds. Il devra toutefois satisfaire aux exigences minimales de rendement.

Le Conseil communal a travaillé dans l'intérêt de cette résidence, en modifiant le plan d'affectation des zones sur les espaces de Fontany et de la télécabine et en élaborant un plan d'affectation détaillé. Pour la suite du dossier technique, il s'agira de porter au budget communal la réalisation des infrastructures, routes et canalisations industrielles qui permettront de développer la zone.

Cela étant, le Conseil communal devra se poser une autre question: compte tenu de l'intérêt général de ce projet pour tous les acteurs du tourisme vercorinard, quel effort consentir pour donner le maximum de chance à ce dossier ? Le Conseil peut notamment agir sur les taxes de raccordements aux services publics, sur la facture du permis de construire, sur les taxes de consommation, proposer un subventionnement annuel ou prendre en charge une partie de l'investissement. Ce dossier n'aboutira que si sa rentabilité est assurée et il s'agit de le ficeler avant que les investisseurs ne perdent patience.

LE NOUVEAU TELEPHERIQUE

2016 sera pour le téléphérique Chalais-Briey-Vercorin (CBV) une année charnière, dans la mesure où d'importants travaux de maintenance, très coûteux, devront être entrepris.

Or, le nombre d'usagers du téléphérique ne cesse d'augmenter pour atteindre, en 2014, les 150'000 passagers. L'installation actuelle ne répond plus à la demande, elle doit être remplacée rapidement afin d'éviter d'inutiles frais de maintenance.

L'importance du téléphérique pour Vercorin n'a plus à



être démontrée. Dès lors, la Commune doit être partie prenante de ce dossier. Cette nouvelle installation nous donnera l'occasion de revoir notre dispositif d'accueil touristique, d'envisager la desserte de Chalais par les bus sierrois et de raccorder directement le domaine skiable tout en maintenant, évidemment, les arrêts de Briey et de Vercorin.

La tendance à relier les domaines skiables à la plaine est de plus en plus manifeste. Un projet de transport à câble est à l'étude entre la gare de Sion et la piste de l'Ours à Veysonnaz et un autre entre Riddes et La Tsoumaz. Le domaine skiable de Vercorin pourrait être le premier du Valais central à être accessible directement depuis la plaine.

A l'évidence, sans un appui indéfectible de la Commune, ni la résidence touristique, ni le nouveau téléphérique ne verront le jour. Les intérêts particuliers et collectifs de ces dossiers sont tellement imbriqués que leur chance d'aboutir dépend essentiellement de la qualité du partenariat entre les sociétés anonymes concernées et la Commune.

Que ce soit pour l'un ou l'autre de ces projets, les décisions prises aujourd'hui auront des répercussions conséquentes sur le futur de notre commune.

Alain Perruchoud, Président

Procès-verbal

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 24 MARS 2014

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la plus cordiale bienvenue aux 37 participant-e-s.

La convocation a été portée à la connaissance des Bourgeoises et Bourgeois par l'intermédiaire du pilier public, dans les délais légaux de 20 jours; elle a été relayée ensuite par le Bulletin Officiel et le CHALAIS-Infos N° 4 du mois de mars 2014.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour de cette séance.

- Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 25 mars 2013
- 2. Comptes de l'exercice 2013
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
- 3. Budget 2014 et plan financier pluriannuel
 - Présentation
 - Approbation
- 4. Agrégations bourgeoisiales
- 5. Divers

Le Président propose Mme Esther ZUBER et M. Angelin PERRUCHOUD en qualité de scrutateurs officiels pour cette Assemblée primaire; cette proposition est acceptée sans discussion.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 25 MARS 2013

Le protocole est approuvé sans aucune remarque.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2013

Le rapport présidentiel habituel sera extrêmement bref, car l'année 2013 a été particulièrement calme.

M. Alain PERRUCHOUD signale qu'en vertu de l'autorisation de la dernière Assemblée bourgeoisiale, 2 nouveaux DSDP ont été conclus. Le premier avec M. Jean-Elie SALAMIN pour un complément de 1'000 m² à son contrat actuel et le second pour 4'103 m² à SIGGEN & FURRER SA.

Un contrat d'entretien pour l'alpage de Sigeroulaz a été conclu avec M. Pascal MICHELOUD à Grône pour un montant annuel de Fr. 4'000,-- que la Bourgeoisie de Chalais versera.

Le tarif «Bourgeois» de la Télécabine sera maintenu pour le moment.

Il rappelle la sortie des Bourgeois qui se déroulera le 28 septembre 2014 au Crêt-du-Midi.

Finalement, il adresse ses sincères remerciements aux concierges, à tous les collaborateurs, aux membres de la commission bourgeoisiale et au Conseil bourgeoisial pour leur active participation au bon fonctionnement de la Bourgeoisie de Chalais.

M. Alain PERRUCHOUD présente ensuite les résultats globaux de l'exercice écoulé, soit les chiffres principaux, selon le tableau résumé ci-après.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice

Le résultat exceptionnel résulte de la seule vente des parcelles N° 5650 et 5651, au lieu-dit «Les Bouchia» à Chalais à M. Eric MARTIN; ce qui a permis d'amortir en totalité les actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA

Une coupe de bois extraordinaire a également augmenté le bénéfice de Fr. 14'835,05.

M. Jean-Yves PERRUCHOUD demande quelles sont les règles appliquées à l'évaluation des actions.

Fonctionnement	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011	Comptes 2010
Recettes	625'138,40	146'944,45	147'464,40	152'560,65
Dépenses	66'198,03	76'403,55	72'420,00	46'990,75
Marge d'autofinancement	558'940,37	70'540,90	75'044,40	105'569,90
Amortissements comptables	170'100,00	66'500,00	75'500,00	86'000,00
Perte (-) / Bénéfice net (+)	388'840,37	4'040,90	- 455,60	19'569,90
Fortune nette	741'013,52	352'173,15	348'132,25	348'587.85

Le Président répond que le Conseil bourgeoisial n'a pas procédé à une évaluation des actions dans la mesure où le capital a été souscrit il y a juste une année; en revanche, il a profité de l'opportunité de ce bénéfice exceptionnel pour amortir complètement ces actions, dans l'intérêt de la Bourgeoisie.

Mme Anne-Laure REY (FIDAG SA), agissant comme réviseur qualifié, donne lecture de son rapport qui préavise favorablement l'approbation des comptes 2013.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2013 à la majorité, sans opposition, mais avec une abstention déclarée.

3. BUDGET 2014 ET PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Le budget de fonctionnement est quasiment identique au budget précédent, mis à part les frais d'entretien de l'alpage de Sigeroulaz et les frais de la sortie des Bourgeois-es, agendée au 28 septembre 2014 au Crêt-du-Midi.

Par ailleurs, il n'y a aucun investissement prévu pour cet exercice qui devrait boucler avec une marge d'autofinancement de Fr. 79'065,-- et un bénéfice net de Fr. 9'565,--.

Au vote, à l'unanimité, l'Assemblée approuve le budget 2013.

Le plan financier pluriannuel 2015-2018 n'enregistre aucun élément particulier dans le fonctionnement.

Le seul investissement envisagé concerne l'adaptation éventuelle des bâtiments de Sigeroulaz, dont les travaux ne sont pas encore planifiés et pour lesquels aucun montant n'est connu pour l'instant.

En 2018, la fortune de la Bourgeoisie devrait atteindre env. Fr. 765'000,--.

4. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Cette année, 3 familles souhaitent rejoindre la fraternité bourgeoisiale.

Le Président présente les membres des familles CANEDA ALONSO Fernando, MORGADO Ananias et PIO Stéphane.

Ces familles sont acceptées à l'unanimité, par acclamation.

Le Président leur souhaite la bienvenue dans la famille bourgeoisiale, appelle les parents pour les présenter à l'Assemblée bourgeoisiale et leur donne rendez-vous au 28 septembre 2014 pour la sortie des Bourgeois-es.

5. DIVERS

M. Edmond PERRUCHOUD suggère de nommer un Bourgeois d'honneur en la personne de M. Jean-Pierre SIGGEN, élu en 2013 au Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

Il n'y a pas de question supplémentaire et M. Alain PERRUCHOUD clôt officiellement l'Assemblée à 20 h 35.

Il invite les participant-e-s à apprécier l'apéritif et la raclette servie par les membres de la Commission bourgeoisiale et les nouveaux Bourgeois-es.

◀ Alain Perruchoud, Le Président

◀ François Zuber, Le Secrétaire

Nouveaux bourgeois

AGRÉGATION BOURGEOISIALE

Cette année, une seule demande d'agrégation bourgeoisiale est parvenue à l'administration communale. Elle a été soumise à la Commission bourgeoisiale et au Conseil bourgeoisial qui tous deux préavisent favorablement cette demande à l'attention de l'Assemblée.

MONSIEUR MARC-ANTOINE ZUFFEREY ET SA FILLE MAÉVA

Marc-Antoine Zufferey, plus connu sous le nom de Marco Zufferey, habite Briey depuis plus de 15 ans. Il est le patron de la désormais réputée brasserie La Sierrvoise qu'il a fondée en 1997. Marc-Antoine Zufferey est très bien intégré dans la communauté chalaisarde et il n'est pas rare de le croiser lors des manifesta-



tions locales. Sa fille Maéva, âgée de 10 ans, fréquente l'école primaire et réside régulièrement au domicile de son père durant les week-ends et les vacances scolaires. Alain Perruchoud, Président



Information

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

Libellé	Echantillon prélevé à	Briey	Chalais	Norme
		23.07.2014	16.10.2014	
Conductivité électrique (à 20°C)	μS/cm	383	673	
рН		8.2	7.8	
Dureté totale	°F	20.2	36.2	
Dureté carbonatée	°F	8.0	15.9	
Calcium	mg/l	62.2	106.6	max. 200.0
Ammonium	mg/l	< 0.05	< 0.05	max. 0.10
Chlorures	mg/l	0.1	12.4	max. 20.0
Sulfates	mg/l	121.9	200.6	
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01	max. 0.10
Nitrates	mg/l	< 0.5	6.5	max. 40.0
Oxydabilité (consommation au KMnO4)	mg/l	1.7	1.5	
Magnésium	mg/l	12.1	23.0	max. 125.0
Sodium	mg/l	0.6	8.0	max. 20.0
Potassium	mg/l	0.2	3.3	max. 5.0

BILAN QUALITATIF

D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.

TRAITEMENT DE L'EAU

Eau de la Réchy Filtration et chloration Eau souterraine Aucune

PROVENANCE DE L'EAU

Eau de la Réchy (Valeurs annuelles approximatives)
Eau de source 10%
Eau de la nappe phréatique 10%

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Administration communale: 027 459 11 11

ÉVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/cm² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

Aménagement du territoire

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

A la suite à l'introduction du cadastre forestier et de la mensuration officielle à Chalais et Briey, le Plan d'Affectation des Zones (PAZ) doit être adapté.

L'introduction du nouveau cadastre forestier et de la mensuration officielle a modifié quelque peu le périmètre des zones du plan d'affectation. Il en résulte des espaces non affectés qu'il s'agit d'attribuer à l'une ou l'autre des zones officielles. En conséquence, le Conseil communal a décidé de corriger le PAZ pour l'ensemble du territoire. La mise à l'enquête publique de cette modification partielle du PAZ a été publiée dans le BO du 6 mars 2015. L'enquête publique est actuellement en cours et se terminera, le 6 avril 2015.

1. L'adaptation du PAZ au parcellaire de la mensuration concerne les villages de Chalais, Réchy et Briey, comme l'exemple ci-après. Vercorin n'est pas touché par cette modification.

PÉRIMÈTRE DE LA MODIFICATION ET EXPLICATIONS

La modification partielle du PAZ de la Commune de Chalais touche les zones à bâtir des villages de plaine de Chalais et Réchy, ainsi que les villages de montagne de Briey et de Vercorin.

ACTUELLEMENT

| 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159 | 159

ADAPTÉ



- 2. Adaptation du PAZ au cadastre forestier aux villages:
- Chalais : uniquement dans la zone de la déchetterie
- Briey : la zone à bâtir suit la limite de la forêt
- Vercorin : quelques adaptations à la nouvelle aire forestière

Avec l'introduction du cadastre forestier, l'aire forestière (en vert) a avancé sur la zone à bâtir ou reculé de la zone à bâtir (en rose). Le principe pour l'actualisation des plans est d'adapter au mieux les plans à la situation du terrain et ne pas étendre la zone à bâtir.

Principes pour l'actualisation des plans : adapter au mieux les plans à la situation du terrain :

a) en cas de recul de la forêt :

- affectation en zone agricole,
- sans affectation.
- affectation en zone à bâtir, lorsque le solde des parcelles concernées sont déjà construites et/ou affectées en zone d'habitat résidentiel chalet 0.20.

b) en cas d'avancée de la forêt :

 suppression de la zone à bâtir concernée, affectation de la surface en aire forestière. 3. Des modifications supplémentaires touchant le PAZ et le RCCZ ont été identifiées et intégrées comme la ligne du téléphérique, zone de protection de la nature et prairies et pâturages secs, etc....

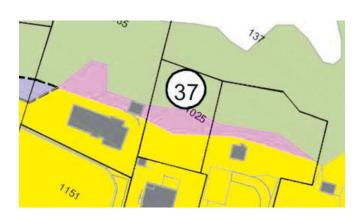
CALENDRIER

Durant la période de l'enquête publique, le bureau technique, ainsi que des représentants de la commune, se sont mis à deux reprises à disposition des citoyens. Ils seront à nouveau présents, pour vous fournir tous les renseignements utiles, le mercredi 18 mars 2015 de 17h00 à 18h00 à l'Administration communale de Chalais.

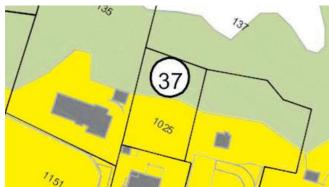
Après le traitement d'éventuelles oppositions, le dossier de modification partielle du PAZ sera présenté à l'Assemblée primaire pour son adoption. La décision de l'Assemblée sera ensuite publiée à l'enquête publique et le PAZ homologué par le Conseil d'Etat.

Olivier Hugo, Conseiller communal

ACTUELLEMENT



ADAPTÉ



Population

INITIATIVES CITOYENNES

Quelques citoyens ont décidé de participer activement à la vie de leur collectivité et ont lancé des initiatives pour le bien-être de la population.

DECORATIONS DE NOEL

L'initiative de Madame Catherine Lambert ne date pas d'aujourd'hui. Cela fait maintenant plusieurs années qu'elle prend la peine de décorer, pour la période des fêtes de Noël, les portes et fenêtres des bâtiments communaux et des établissements publics de Vercorin. Cette initiative personnelle, complétement bénévole, égaie notre village touristique pour le plus grand plaisir de nos hôtes et de la population résidente. Un grand merci donc à Catherine Lambert pour ce geste fort sympathique et n'hésitez pas à lui rendre visite dans sa boutique, en face de la Maison bourgeoisiale de Vercorin.



DES CHEMINS PEDESTRES 5 ETOILES

Il était une fois, trois paires de frères, jeunes retraités en pleine forme, qui décidèrent de donner un coup de main à la collectivité publique, en se mettant à disposition de la commune pour participer à l'entretien des sentiers pédestres. C'était en 2013. Aujourd'hui, en 2015, ils sont 12, à se regrouper autour de Monsieur Gérard Lamon, notre responsable des sentiers pédestres. Grace à cette équipe de choc qui intervient trois à quatre fois par année, nos sentiers sont magnifiquement entretenus et à l'heure où le tourisme estival doit être promu, nous ne pouvions rêver mieux. Toutes nos félicitations et un grand merci à tous ces seniors bénévoles. Nul doute qu'ils accompagneront aussi Monsieur Thomas Salamin, nommé par le Conseil pour reprendre, durant l'année 2015, l'activité de Monsieur Lamon, qui aspire à une retraite bien méritée.

UN ABRI DE BUS POUR LES USAGERS DES BUS NAVETTES ET DU CAR POSTAL

Messieurs Edmond Théodoloz et Yves Soldati sont à l'origine de la construction de l'abri de bus qui s'est dressé sur la place en face de la Poste de Vercorin. De l'idée, à la réalisation, en passant la conception, l'exécution des plans, le dossier d'enquête publique, les appels d'offre et le suivi du chantier, ils



ont tout fait. Le Conseil n'a eu qu'à dire oui, sur le principe et le montant à financer. Les patrons d'entreprises, Jean-Luc Perruchoud, Philippe Siggen et Stéphane Cettou ont soutenu les promoteurs de cette construction en leur prodiguant les conseils nécessaires et en réalisant un travail d'exécution soigné, pour finalement aboutir à un résultat remarquable. Les usagers des transports publics de Vercorin ont déjà pu apprécier, durant cet hiver, le confort de ce nouvel abri. Bravo et un grand merci à Edmond et à Yves pour cette initiative bienvenue.

Alain Perruchoud, Président





PLAN DE SCOLARITÉ 2015 / 2016

^ .		. ,		
Ouverture of	i et	'annee	SCO	laire
	~ -	~		

Jeudi 20 août 2015 (matin)

Primaires : 9 h Enfantines : 9 h 30

٧	<u>a</u>	C	a	n	C	e	S	
								_

Automne	du	vendredi	16	octobre	2015	le soir
	au	lundi	2	novembre	2015	le matin
Immaculée Conception		mardi	8	décembre	2015	
Noël	du	vendredi	18	décembre	2015	le soir
	au	lundi	4	janvier	2016	le matin
Carnaval	du	vendredi	5	février	2016	le soir
	au	Iundi	15	février	2016	le matin

^{*} Ecole toute la journée le mercredi 23 mars 2016 (Centre scolaire de Chalais)

^{*} Ecole enfantine, la matinée seulement (9 h à 11 h)

Pâques	du	jeudi	24	mars	2016	le soir
	au	lundi	4	avril	2016	le matin

^{*} Ecole toute la journée le mercredi 4 mai 2016 (Centre scolaire de Chalais)

^{*} Ecole enfantine, la matinée seulement (9 h à 11 h)

Ascension	du	mercredi	4	mai	2016	le soir
	au	lundi	9	mai	2016	le matin
Pentecôte		lundi	16	mai	2016	
Fête-Dieu	du	mercredi	25	mai	2016	à midi
	au	lundi	30	mai	2016	le matin

Clôture de l'année scolaire

vendredi 24 juin 2016 (soir)

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

Finances bourgeoisiales

COMPTE 2014 ET BUDGET 2015

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2014

L'exercice 2014 de la Bourgeoisie se boucle avec une marge d'autofinancement de 64'595 CHF. Cette marge découle des recettes qui atteignent 144'010 CHF et des dépenses qui atteignent 79'425 CHF. Evidemment, cette marge est nettement inférieure à celle de l'exercice précédent qui était exceptionnel. Elle est aussi de 10'000 CHF inférieure à celle de l'exercice 2012.

Les principaux écarts à relever, entre le budget 2014 et les comptes, concernent les rubriques suivantes:

- Conciergerie de la Maison bourgeoisiale Les coûts de ce poste ont été moins élevés que prévus notamment en ce qui concerne les entretiens extérieurs;
- Charges de la Maison bourgeoisiale de Vercorin Les travaux d'assainissement ont été nettement plus simples qu'estimés;
- Charges bâtiments de Sigeroulaz Le remplacement des matelas du gîte et du réfrigérateur n'avaient pas été prévus au budget;
- Impôts et cotisations L'impôt sur les gains immobiliers, suite à la vente du terrain, a été sous-évalué et le recours interjeté auprès de l'Etat du Valais n'a pas abouti;
- Droits de superficie et location Les derniers terrains acquis dans la zone des Clous, à Réchy, ont été loués depuis juillet 2014;
- Location des bâtiments de Sigeroulaz La Bourgeoisie a consenti à un abandon de créance de 15'339 CHF, en faveur de la société de la Télécabine, pour des arriérés qui dataient d'avant le rachat par la commune des actions majoritaires;

Malgré la marge d'autofinancement plus faible résultant de ces variations, les amortissements ordinaires ont été maintenus à 70'100 CHF, dans le respect des règles imposées par l'Etat du Valais. Ainsi, l'exercice 2014 se termine avec une légère perte de 5'515 CHF. La fortune de la Bourgeoisie au 31 décembre 2014 est donc réduite d'autant pour atteindre 735'499 CHF.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Le budget de fonctionnement 2015 a été établi sur la base des comptes 2014. Il mérite des commentaires pour les rubriques suivantes:

- Charges maison bourgeoisiale de Chalais Il est prévu des travaux d'assainissement liés à des problèmes d'humidité dans le carnotzet;
- **Agrégation de nouveaux bourgeois** Une famille a fait sa demande d'agrégation pour l'assemblée 2015;

Les dépenses prévues s'élèvent à 61'500 CHF et les recettes à 154'400 CHF. Il en résulte une marge d'autofinancement de 92'900 CHF. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de 70'100 CHF, l'exercice 2015 devrait se boucler avec un bénéfice de 22'800 CHF. La fortune au 31 décembre 2015 devrait s'afficher à 758'300 CHF.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2015

Le budget 2015 prévoit la réfection des façades de la maison bourgeoisiale de Chalais, y compris celle du balcon sur la façade Ouest pour la somme de 50'000 CHF.

PLAN FINANCIER 2016 - 2019

En termes d'investissement, les travaux de rénovation et d'adaptation des bâtiments de Sigeroulaz sont toujours dans le collimateur du Conseil bourgeoisial qui entend aussi poursuivre sa politique d'acquisition de terrain en fonction des opportunités qui pourraient se présenter. L'Assemblée primaire bourgeoisiale sera sollicitée en temps voulu.

Le compte de fonctionnement ne devrait pas changer ces prochaines années. Ainsi, vu les excédents de financement prévisibles, le compte «Fortune» du bilan devrait atteindre environ 780'000 CHF au 31 décembre 2019.

ВС	OURGEOISIE DE CHALAIS	COMPTES 2014	BUDGET 2014	COMPTES 2013	BUDGET 2015
30	CHARGES DE PERSONNEL				
301.00	Conciergerie de la maison bourgeoisiale	5'176.30	9'500.00	9'346.95	6'000.00
302.00	Commission bourgeoisiale	0.00	500.00	0.00	500.00
303.00	Charges sociales	395.30 5'571.60	700.00 10'700.00	644.90 9'991.85	400.00 6'900.00
31	BIENS ET SERVICES	3 37 1.00	10 700.00	7 771.03	0 700.00
314.00	Charges des immeubles	1'592.05	3'500.00	2'104.65	3'500.00
314.01	Charges maison bourgeoisiale de Chalais	8'701.45	7'500.00	8'813.70	10'000.00
314.02	Charges maison bourgeoisiale de Vercorin	2'005.15	6'400.00	1'865.25	2'000.00
314.03	Charges bâtiments de Sigeroulaz	14'517.00	7'000.00	6'369.65	7'000.00
314.04	Entretien et surveillance des forêts	0.00	0.00	0.00	0.00
314.05	Entretien et surveillance des pâturages	4'000.00	4'000.00	0.00	4'000.00
318.00 318.10	Réceptions Vinification	5'715.95 17'518.55	5'000.00 14'000.00	306.15 14'835.85	500.00 15'000.00
318.20	Comptabilité et frais administratifs	7'271.35	7'000.00	6'664.35	7'000.00
319.00	Impôts et cotisations	12'586.40	5'600.00	5'897.50	5'600.00
3.7.00	pots et consums	73'907.90	60'000.00	46'857.10	54'600.00
32	INTERETS PASSIFS				
321.00	Intérêts des dettes	-54.52	0.00	9'349.08	0.00
	TOTAL DES DEPENSES	79'424.98	70'700.00	66'198.03	61'500.00
45	DEVENUE DEC DIENC				
42 423.00	REVENU DES BIENS Droits de superficie et locations	77'245.80	71'565.00	78'773.85	78'000.00
423.00	Locations maison bourgeoisiale de Chalais	310.00	500.00	450.00	500.00
423.20	Locations maison bourgeoisiale de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'550.00	30'500.00
423.30	Locations des bâtiments de Sigeroulaz	9'660.95	25'000.00	25'000.00	25'000.00
424.00	Gain sur patrimoine financier	0.00	0.00	456'690.00	0.00
425.00	Frais récupérés	0.40	0.00	0.00	0.00
		117'717.15	127'565.00	591'463.85	134'000.00
43 431.00	CONTRIBUTIONS Agrégation de nouveaux bourgeois	5'400.00	5'200.00	1'700.00	3'400.00
431.00	Vente de bois	0.00	0.00	14'835.05	0.00
435.10	Vente de vin	20'893.00	17'000.00	17'139.50	17'000.00
436.00	Mesures sylvicoles - entretien des forêts	0.00	0.00		0.00
452.00	Participation communale au garde forestier	0.00	0.00		0.00
		26'293.00	22'200.00	33'674.55	20'400.00
	TOTAL DES RECETTES	144'010.15	149'765.00	625'138.40	154'400.00
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	64'585.17	79'065.00	558'940.37	92'900.00
	BENEFICE AVANT AMORTISSEMENTS	64'585.17	79'065.00	558'940.37	92'900.00
33	AMORTISSEMENTS				
330.00	Amortissements comptables	60'500.00	60'500.00	160'500.00	60'500.00
331.00	Amortissements du patrimoine	9'600.00	9'000.00	9'600.00	9'600.00
		70'100.00	69'500.00	170'100.00	70'100.00
	BENEFICE DE L'EXERCICE	-5'514.83	9'565.00	388'840.37	22'800.00
	Difference for and MDC		0.00		F0'000 00
	Réfection façade MBC	0.00	0.00		50'000.00
		0.00 0.00	0.00 0.00		
	INVESTISSEMENTS NETS	0.00	0.00	0.00	50'000.00
		0.00	0.00	3.00	23 000.00

BOURGEOISIE DE CHALAIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

	ACTIF	2013	2014
10	DISPONIBLE ET COURT TERME		
102.00	Banque Raiffeisen	71'743.72	87'264.59
	'	71'743.72	87'264.59
44	AVOIDS		
11 115.00	AVOIRS Débitours	30,003.60	26,662.60
115.00	Débiteurs	30'092.60 30'092.60	26'587.80 26'587.80
		30 092.60	20 307.00
12	PLACEMENTS		
121.00	Titres	1.00	1.00
123.00	Terrains	350'158.00	335'158.00
123.30 123.41	Maison bourgeoisiale de Chalais	150'000.00	135'000.00
123.41	Rénovation maison bourgeoisiale de Vercorin Bâtiments de Sigeroulaz	516'500.00 0.00	486'000.00 0.00
124.00	Mobilier	1.00	1.00
12 1.00	1 Tobilies	1'016'660.00	956'160.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES		
139.00	Actifs transitoires	97'414.05	111'159.45
		97'414.05	111'159.45
14	INVESTISSEMENTS PROPRES		
140.00	Alpages et pâturages	1.00	1.00
141.00	Forêts	86'400.00	76'800.00
		86'401.00	76'801.00
	TOTAL DE L'ACTIF	1'302'311.37	1'257'972.84
	DASSIE	2013	2014
	PASSIF	2013	2014
21	DETTES A COURT TERME		
210.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen	2013	2014 0.00
	DETTES A COURT TERME	0.00	0.00
210.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen		
210.00 210.10	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET	0.00	0.00
210.00 210.10	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME	0.00	0.00
210.00 210.10 22 22 220.01	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007	0.00 0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00 0.00
210.00 210.10 22 22 220.01	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt	0.00 0.00 0.00	0.00 0.00 0.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin	0.00 0.00 0.00 0.00 516'500.00	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES	0.00 0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin	0.00 0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES	0.00 0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES	0.00 0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00 25 259.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers	0.00 0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00 25 259.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers FINANCEMENTS SPECIAUX	0.00 0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00 40'188.45 40'188.45	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00 31'864.75 31'864.75
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00 25 259.00 28 280.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers FINANCEMENTS SPECIAUX Fonds forestier	0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00 40'188.45 40'188.45	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00 31'864.75 31'864.75
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00 25 259.00 28 280.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers FINANCEMENTS SPECIAUX Fonds forestier FORTUNE	0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00 40'188.45 40'188.45 4'609.40 4'609.40	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00 31'864.75 31'864.75 4'609.40 4'609.40
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00 25 259.00 28 280.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers FINANCEMENTS SPECIAUX Fonds forestier	0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00 40'188.45 40'188.45	0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00 31'864.75 31'864.75 4'609.40 4'609.40 741'013.52
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00 25 259.00 28 280.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers FINANCEMENTS SPECIAUX Fonds forestier FORTUNE Fortune nette au 1er janvier	0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00 40'188.45 40'188.45 4'609.40 4'609.40 352'173.15	0.00 0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00 31'864.75 31'864.75 4'609.40 4'609.40
210.00 210.10 22 220.01 220.02 230.00 25 259.00 28 280.00	DETTES A COURT TERME Banque Raiffeisen UBS H5-166'555.0 PRET DETTES A LONG TERME Raiffeisen - Emprunt Raiffeisen - Emprunt 2007 Prêt communal pour maison Vercorin PASSIFS TRANSITOIRES Passifs transitoires et créanciers FINANCEMENTS SPECIAUX Fonds forestier FORTUNE Fortune nette au 1er janvier	0.00 0.00 0.00 516'500.00 516'500.00 40'188.45 40'188.45 4'609.40 4'609.40 352'173.15 388'840.37	0.00 0.00 0.00 486'000.00 486'000.00 31'864.75 31'864.75 4'609.40 4'609.40 741'013.52 -5'514.83

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

Déchetterie intercommunale des Etreys

	Toute l'année
Lundi	14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Eté / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

***** ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

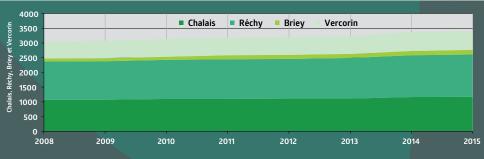
HORAIRES D'OUVERTURE Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais Tél. 027 459 11 11 Fax 027 459 11 00 chalais@chalais.ch www.chalais.ch



EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE (NOMBRE D'HABITANTS AU 1^{ER} JANVIER)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commune	3057	3057	3135	3181	3207	3226	3365	3405
Chalais	1065	1069	1096	1099	1110	1109	1163	1167
Réchy	1308	1311	1330	1348	1350	1379	1419	1444
Briey	99	105	106	134	139	143	148	154
Vercorin	585	587	603	600	608	595	635	640



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 7, MARS 2015

Edition Administration communale de Chalais, Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1760 exemplaires

